

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

**Ministère de la mer**

---

**Direction des affaires maritimes**

**Décision du 12 mai 2021**  
**modifiant la décision du 23 décembre 2020 relative à la composition du Comité national de**  
**sélection des sujets au titre de l'année 2021**

NOR : MERT2114996S  
*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le directeur des affaires maritimes,**

Vu le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines ;

Vu l'arrêté du 12 août 2015 modifié relatif à l'organisation des évaluations pour l'obtention des modules constitutifs de titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;

Vu la décision du 23 décembre 2020 relative à la composition du Comité national de sélection des sujets au titre de l'année 2021,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 23 décembre 2020, après les mots « Mme RIAND Jacqueline ; », sont ajoutés les mots suivants :

« M. BOUILLON Jean-Frédéric ;

M. HERMITTE Jean-Paul ;

M. LALANNE Jacques. »

**Article 2**

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la mer.

Fait le 12 mai 2021

Pour le directeur et par délégation :  
Le chef du bureau de la formation et de l'emploi maritimes,

N. SINGELLOS